

Qu'est-ce que l'initiative VICLAC ?

- Il s'agit d'une méthodologie standardisée qui vise à mesurer la victimisation, la perception de la sécurité et la performance des autorités de **manière comparable**, conformément aux normes internationales des Nations Unies
- Elle est composée d'un **Groupe de Travail (GT)** de 13¹ pays et organisations internationales et régionales.
- Le GT se réunit périodiquement pour revoir et mettre à jour le principal outil méthodologique de l'Initiative : un questionnaire standardisé.
- Il est conçu dans une **perspective de genre et de droits de la personne**, ainsi que d'inclusion des groupes en situation de vulnérabilité (enfants et adolescents, jeunes, femmes, personnes handicapées, migrants/réfugiés, personnes LGBTI, personnes âgées, etc.)

Dirigée par:



Nations Unies
Office contre
la drogue et le crime

Secrétariat technique



CENTRO DE EXCELENCIA UNODC-INEGI
para Información Estadística de Gobierno,
Seguridad Pública, Victimización y Justicia

Groupe de Travail:

Argentine, Belize,
Chili, Colombie,
Costa Rica

Pourquoi standardiser la mesure de la victimisation ?

En 2013, la Commission de statistique de l'ONU et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ont adopté la Feuille de route pour l'amélioration des statistiques sur la criminalité aux niveaux national et international [E/CN.3/2013/11](#)¹

“Promouvoir une application plus large des sondages de victimisation dans le domaine des statistiques officielles afin d'accroître la base de connaissances sur la criminalité en vue de formuler des politiques efficaces en matière de criminalité et de justice pénale et d'élaborer des mesures de prévention de la criminalité plus ciblées.” (E/CN.3/2013/11)

La même année, le Centre d'excellence ONUDC-INEGI a également réalisé un diagnostic² qui a identifié qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes, 17 pays mesuraient la victimisation de manière non systématique et non comparable...

1. Cette *Feuille de route* a été mise à jour en 2019, élargissant ses domaines de travail et incluant une perspective de genre plus évidente.: [E/CN.3/2019/19](#)
2. [Inventario sobre Encuestas de Victimización en América Latina y el Caribe](#)



Pourquoi mesurer la victimisation de manière comparable ?

- ✓ Pour surveiller les progrès de cinq indicateurs de l'Agenda 2030, qui relèvent de l'ONUDC ;
- ✓ Pour concevoir des politiques publiques de prévention et de sécurité et prendre des décisions fondées sur des données probantes ;
- ✓ Pour comprendre le statu quo du chiffre caché de la criminalité, les raisons de non-signalement et la confiance dans les autorités du Système de Justice Pénale ;
- ✓ Pour fournir des informations sur les victimes dans une perspective de genre et rendre visibles les groupes vulnérables (migrants, handicapés, etc.), conformément aux normes internationales.



Quel est l'objectif de la mesure de la victimisation dans le contexte de l'Agenda 2030 ?



En adoptant cette Initiative, vous pouvez suivre les progrès réalisés sur 5 indicateurs^{1,2}

11.7.2

Proportion de personnes ayant été **victimes de harcèlement physique ou sexuel** au cours des 12 derniers mois, ventilée par sexe, âge, degré de handicap et lieu de commission.



16.1.3

Proportion de la population qui a subi **(a) des violences physiques, (b) des violences psychologiques et (c) des violences sexuelles** au cours des 12 derniers mois



16.1.4

Proportion de la population qui se sent en sécurité lorsqu'elle se promène seule dans son quartier de résidence après la tombée de la nuit



16.3.1

Quelles sont les questions abordées par l'Initiative VICLAC?

L'initiative est centrée sur la mesure de deux thèmes principaux, avec leurs sous-thèmes respectifs :

PERCEPTION

Perception de la sécurité personnelle

- Crainte de la criminalité dans différentes zones géographiques et dans la zone de résidence de l'informateur.
- Mesures de protection contre la criminalité et leurs coûts
- Changement d'habitudes par peur de la criminalité

Opinion sur le système de justice pénale

- Niveau de confiance dans les autorités du système de Justice pénale
- Perception de leur efficacité
- Perception de leur corruptibilité

EXPÉRIENCE DE VICTIMISATION

Condition d'être victime d'une infraction

- Type d'infraction et nombre d'incidents (infractions nucléaires infractions annexes)
- Caractéristiques de : la victime, l'auteur, le *modus operandi*, le coût de l'infraction, le moment (dans la période de référence)

Chiffre caché ou expérience dans le signalement de l'infraction

- Raison pour laquelle l'infraction n'est pas signalée ;
ou
- Expérience dans le signalement de l'

Quelle est la structure du questionnaire ?(1/2)

Le questionnaire VICLAC comporte deux volets :

Volet 1: **QUESTIONNAIRE PRINCIPAL**

Il s'agit du volet central à adopter de l'initiative VICLAC. Il contient les questions de perception et d'opinion et couvre les infractions principales.

Son adoption garantit un minimum de comparabilité dans la mesure de ces infractions dans la région.

Infractions principales

1. Vol de voiture /camionnette/ pick-up
2. Vol de pièces automobiles
3. Vol de motocyclette
4. Cambriolage résidentiel
5. Vol avec violence
6. Vol sans violence (vol)
7. Fraude bancaire
8. Escroquerie ou autre fraude
9. Corruption
10. Coups et blessures
11. Menaces
12. Extorsion

1. Voir l'Annexe 6 pour la description de chaque infraction (en ICCS et question VICLAC).



Quelle est la structure du questionnaire ? (2/2)

Le questionnaire VICLAC comporte deux volets :

Volet 2: QUESTIONNAIRE ANNEXE

Il couvre les infractions optionnelles que l'on souhaite mesurer dans le pays, en plus du questionnaire principal.

La mesure de ces infractions est facultative pour chaque pays.

Infractions optionnelles

1. Vol d'objet à l'intérieur d'un véhicule
2. Vol de bicyclette
3. Vandalisme
4. Cybercriminalité
5. Homicide
6. Enlèvement

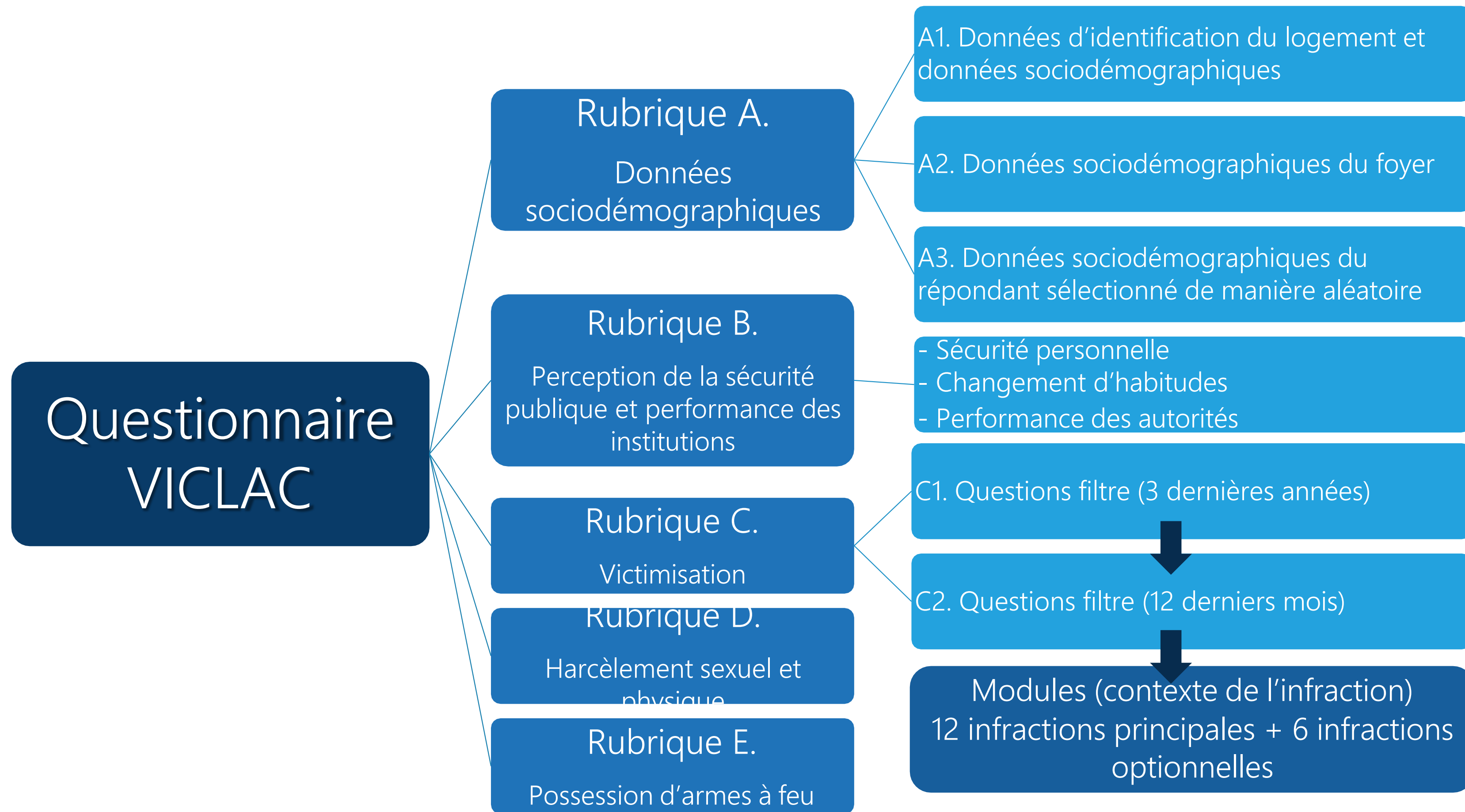
+

Section D: Harcèlement physique et sexuel

Section E: Possession d'armes à feu

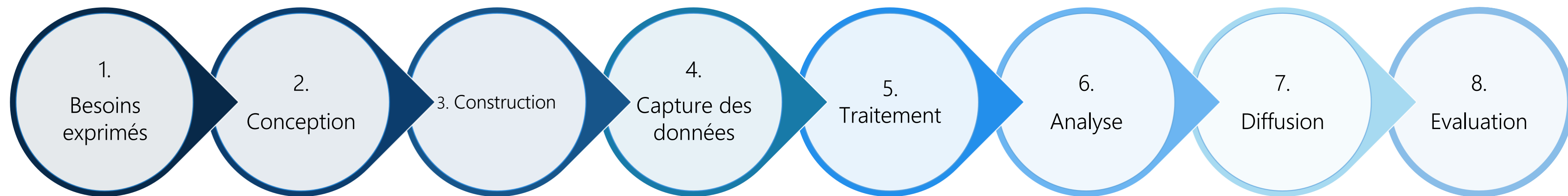


Structure du questionnaire : central + annexe



Comment le CdE soutient-il les pays qui souhaitent réaliser une enquête de victimisation ?

Si les pays le nécessitent, en offrant une assistance technique tout au long du processus d'adoption de l'Initiative VICLAC :



Source : Modèle générique de processus statistique (GSBPM v5.0)
https://unece.org/fileadmin/DAM/stats/documents/ece/ces/ge.58/2016/mtg4/Paper_8_GSBPM_5.0_v1.1.pdf

Le processus d'assistance technique a une durée approximative de 12 à 18 mois.



De



Annexes



